

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Schéma départemental de coopération intercommunale : le projet présenté par le Préfet et sur lequel le conseil doit se prononcer fait ressortir pour certains élus un manque d'informations et d'éléments ce qui a entraîné un vote donnant le résultat suivant : sur 13 voix exprimées, 5 OUI / 2 NON / 6 BLANCS. L'assemblée n'est pas défavorable, à priori, à une fusion de communauté mais considère qu'il reste trop de questions sans réponses. (Dans quelle proportion devons-nous fusionner, quelles seront les règles de fonctionnement d'une plus grande intercommunalité voir d'une agglomération, ...) Ce dossier demande à être étoffé par le bureau d'études KPMG qui n'a pas eu le temps nécessaire pour présenter un document de travail serein de par l'empressement de la loi NOTRE,
- BP SARGE : décision modificative pour enregistrer le FPIC 2015,
- Logement 3 rue Abbaye : détermination des tarifs de location et achat de mobilier d'occasion,
- Tour du Loir et Cher 2016 : attribution d'une subvention,
- Régie recette du camping : les régisseurs vont se partager l'indemnité annuelle (30 €),
- Salle polyvalente : les nouveaux plans sont acceptés et des demandes de subventions vont être envoyées à différentes entités administratives,
- Maître d'œuvre : motion de soutien a été prise envers les maîtres d'œuvre menacés par un projet de loi,
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER